Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20240704-AR-097-2024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024 Affichage : 15/07/2024

Mise en ligne le : 15/07/2024



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 097 / 2024 DU 4 JUILLET 2024

DÉCLASSEMENT PARTIEL DU PARKING SITUÉ RUE ALFRED JARRY INCLUS DANS L'EMPRISE DU PROJET IMMOBILIER VAL DE MAYENNE – OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L. 111-1, L. 141-3 et R. 141-4 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 134-2.

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 établie par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2023,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 approuvant le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement partiel du domaine public routier situé dans l'emprise du projet immobilier Val de Mayenne à Laval,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTONS

Article 1er

Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement partiel du domaine public routier situé dans l'emprise du projet immobilier Val de Mayenne rue Alfred Jarry à Laval.

Article 2

Monsieur Joël Métras est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur Métras, seront déposés pendant la durée de l'enquête publique à la Direction Transitions Urbaines – service foncier à l'Hôtel communautaire, sis 1 place du Général Ferrié à Laval.

L'enquête aura lieu du lundi 26 août 2024 à 9 heures au lundi 9 septembre 2024 à 17 heures.

Les heures d'ouverture sont fixées du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier auprès de Madame Anne Le Maréchal (02.43.49.46.47) et consigner dans le registre ses observations ou les formuler par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Hôtel communautaire Direction Transitions Urbaines – service foncier 1 place du Général Ferrié CS 60809 53008 LAVAL CEDEX, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.parking.alfredjarry @laval.fr

Article 4

Le commissaire enquêteur assurera deux permanences à l'Hôtel Communautaire, 1 Place général Ferrié à Laval, au rez-de-chaussée, salle 16, le lundi 26 août 2024 de 9 heures à 12 heures et le lundi 9 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures.

Article 5

Le commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre au terme de l'enquête et disposera d'un délai d'un mois pour produire ses conclusions sur le dossier.

Article 6

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 7

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès sa remise, à l'Hôtel Communautaire, Direction Transitions Urbaines – service foncier, 1 Place du Général Ferrié à Laval, aux horaires mentionnés à l'article 2, jusqu'au 9 octobre 2025.

Article 8

Au terme de l'enquête et au vu du rapport du commissaire enquêteur, le déclassement partiel du domaine public routier sera proposé au conseil municipal.

Article 9

Cet arrêté sera affiché en Mairie au Centre administratif municipal quai André Pinçon, à l'Hôtel communautaire et sur site rue Alfred Jarry à Laval, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Article 10

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Florian Bercault

Notifié à,

Joël Métras Commissaire-enquêteur

Le